

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 17 novembre 2009
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	Ville de Lac Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Josef Husler, maire de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Hugh Campbell, représentant du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux et maire de la ville de Cowansville. Sont également présents Madame Pauline Quinlan, mairesse de Bromont et observatrice, ainsi que monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue pour les nouveaux maires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2009
5. Rapport du comité de la Pépinière régionale de feuillus du 17 novembre :
 - 5.1. Rapport des activités 2009
 - 5.2. Distribution des arbres en 2010
 - 5.3. Étude du budget 2010
6. Rapport du comité de transport du 9 novembre :
 - 6.1. Statistiques d'opération
 - 6.2. Projet lignes Granby et St-Jean
 - 6.3. Distribution des sommes aux municipalités
 - 6.4. Étude du budget 2010
7. Rencontre avec les dirigeants du CLD :
 - 7.1. Mandat et réalisations
 - 7.2. Estimation des résultats financiers 2009
 - 7.3. Étude du budget 2010
8. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 26 octobre :
 - 8.1. Rapport des activités 2009
 - 8.2. Plan de travail en 2010
 - 8.3. Étude du budget 2010
9. Rapport du comité des cours d'eau du 16 novembre :
 - 9.1. Rapport des activités 2009
 - 9.2. Plan de travail en 2010
 - 9.3. Étude du budget 2010
10. Rapport du comité consultatif agricole du 5 novembre :
11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 11 novembre :
 - 11.1. PDZA – suivi du dossier
 - 11.2. Étude du budget 2010

12. Bilan du projet PAPA : acceptation des rapports de Gestim inc. et paiements des honoraires
13. Rapport du comité de l'évaluation du 3 novembre :
 - 13.1. Rapport des activités 2009
 - 13.2. Plan de travail en 2010
 - 13.3. Étude du budget 2010
14. Rapport du comité sur les carrières et sablières du 10 novembre :
 - 14.1. Rapport des deux premiers versements en 2009
 - 14.2. Distribution des sommes aux municipalités
 - 14.3. Plan de travail en 2010
 - 14.4. Étude du budget 2010
15. Rapport du comité de sécurité publique du 12 novembre :
 - 15.1. Rapport des activités des derniers mois
 - 15.2. Plan de travail en 2010
 - 15.3. Étude du budget 2010
16. Rapport du comité administratif du 4 novembre :
 - 16.1. Liste des dépenses à payer au 30 octobre 2009
 - 16.2. Embauche de la greffière
 - 16.3. Rencontres d'information sur la MRC et le CLD pour les élus
 - 16.4. Réceptions des employés et des maires
 - 16.5. Étude du budget 2010
17. Agrandissement de l'édifice : choix de l'architecte
18. Intégration de Bromont : avancement du dossier
19. Budget 2010 :
 - 19.1. Plan de travail
 - 19.2. Estimation des résultats en 2009 et étude du budget 2010
 - 19.3. Mise à jour des conditions de travail des élus et du personnel
 - 19.4. Adoption du budget à la prochaine séance le 25 novembre à 19h30
20. Information concernant l'étude de couverture d'internet haute vitesse
21. Élection le 15 décembre des comités de travail et du préfet-suppléant
22. Nomination du représentant de la MRC sur le comité FDR de la CRÉ
23. Prochaine assemblée des MRC organisée par la FQM
24. Formation pour les nouveaux élus
25. Pacte rural : nomination du président du comité centre et réunion des comités
26. Maison de soins palliatifs Au Diapason : remise de l'inauguration le 18 février
27. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre / décembre
28. Correspondance
29. Questions diverses
30. Deuxième période de questions du public
31. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

426-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
 APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
 ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2009

427-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
 APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
 ET RÉSOLU:**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009 tel que rédigé.

ADOPTÉ

DEMANDE DE MAJORATION DE LA SUBVENTION EN TRANSPORT ADAPTÉ+

428-1109

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC Brome-Missisquoi est le plus vaste en Montérégie et que les distances entre les municipalités sont importantes;

CONSIDÉRANT que la moitié des déplacements en transport adapté se fait en taxi;

CONSIDÉRANT que la hausse des tarifs des taxis en 2008, décrétée par le gouvernement, a eu un impact significatif sur le budget du transport adapté, augmentant ce dernier de 30 000\$ en 2009;

CONSIDÉRANT que la subvention du MTQ pour le transport adapté n'a pas été ajustée en fonction de cette hausse de coûts;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministère des Transports du Québec de compenser la hausse des tarifs de taxi en transport adapté décrétée en 2008 en versant une compensation de 30 000\$ à la MRC pour l'année 2009 et en ajustant sa subvention gouvernementale à compter de 2010.

ADOPTÉ

PROJET LIGNES GRANBY ET ST-JEAN

429-1109

CONSIDÉRANT que la MRC ne peut effectuer deux projets pilotes en même temps en raison du montant maximal de 100 000\$ de la subvention du MTQ du volet 1 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

CONSIDÉRANT que la complexité du secteur de Bedford et Farnham tel que les distances entre ces deux municipalités et celles de St-Jean-sur-Richelieu, l'arrimage ou le rabattage qui est difficile et coûteux;

CONSIDÉRANT que des étudiants bénéficient déjà du projet pilote du service de transport collectif pour poursuivre leurs études à Granby;

CONSIDÉRANT que l'étude de faisabilité n'étant pas terminée et que la MRC n'a donc pas statué sur l'avenir du projet de la ligne;

CONSIDÉRANT que la MRC ne débourse aucun argent pour les dépenses de taxis, que les frais de déplacements s'autofinancent avec les subventions du MTQ, de l'ATI, du Cégep et de la part des usagers;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De poursuivre le projet pilote de la ligne Cowansville – Granby jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit en juin 2010.

ADOPTÉ

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ÉTUDES DES DEUX LIGNES
VERS GRANBY ET ST-JEAN**

430-1109

CONSIDÉRANT que dans le volet 3 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du MTQ, un montant de 10 000\$ est disponible pour chaque étude de besoin et de faisabilité de ligne de transport;

CONSIDÉRANT que la MRC travaille actuellement à une étude de besoin et de faisabilité pour une ligne de transport de Cowansville vers Granby et une seconde de Bedford et Farnham vers St-Jean-sur-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De demander une aide financière de 10 000\$ pour l'étude des besoins et de faisabilité pour une ligne de transport de Cowansville - Granby.

De demander une aide financière de 10 000\$ pour l'étude des besoins et de faisabilité pour une ligne de transport de Bedford-Farnham et St-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉ

COMITÉ D'ADMISSION : NOMINATION DE EDDY MICHAUD

431-1109

CONSIDÉRANT que les tâches ont été modifiées au service de transport dans le but d'améliorer le service et de limiter le risque d'erreur;

CONSIDÉRANT que la répartitrice travaille maintenant 5 jours par semaine à la répartition;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De nommer Eddy Michaud à titre de substitut à l'officier délégué au comité d'admission pour le transport adapté.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TAXIS

432-1109

CONSIDÉRANT que le montant supplémentaire alloué de 6\$ pour chaque fauteuil roulant avait été ajouté pour les déplacements de courte distance en transport adapté dans une même ville;

CONSIDÉRANT que le montant supplémentaire a été ajouté à tous les déplacements en fauteuil roulant en taxi pour simplifier la gestion;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour les déplacements ont augmenté significativement et que le budget du service a un impact;

CONSIDÉRANT que les contrats ont été signés pour une année avec possibilité de prolongation de 4 années pour justement pouvoir corriger le contrat s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que les transporteurs sont d'accord avec cette correction;

CONSIDÉRANT qu'un des transporteur ayant un permis restreint, ce qui l'empêche d'effectuer des déplacements en transport collectif et que ce dernier effectuera à son renouvellement de permis en mars 2010, une demande d'un permis non restreint;

CONSIDÉRANT que le service des transporteurs nécessite des correctifs au niveau du service à la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De modifier la clause 2.2. des contrats avec les trois entreprises de taxis comme ceci :

« Pour les usagers en fauteuil roulant, un montant fixe de 6.00\$ sera ajouté au prix établi par la Commission des transports du Québec pour les déplacements dans une même municipalité qui est normalement desservi par votre territoire. Dans le cas que la MRC paie le millage mort pour se rendre dans une autre municipalité qui n'est pas le territoire de l'entreprise, le montant de 6.00\$ ne sera pas alloué. »

De signer à nouveau les contrats avec les compagnies de taxi pour une année.

ADOPTÉ

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE DE TRANSPORT

CONSIDÉRANT que le bureau ouvre à 7 h 00, ce qui répond aux annulations de dernières minutes;

CONSIDÉRANT qu'il y a très peu d'appels après 16 h 00, que la majorité de ceux-ci peuvent attendre au lendemain et que les usagers peuvent laisser leur message sur la boîte vocale;

433-1109

CONSIDÉRANT qu'à partir de 16 h 00, un service téléphonique d'urgence est en fonction;

CONSIDÉRANT que les congés fériés pour l'ouverture du bureau ne sont pas les mêmes que ceux de la MRC pour le service de transport;

CONSIDÉRANT que l'APHPCR a signifié à plusieurs reprises que l'heure de retour du circuit à 17 h 00 ne répondait pas aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il y a peu d'impact de devancer l'heure du circuit en fin d'après-midi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De modifier les heures de bureau, de 7h 00 à 16 h 00 et de modifier les journées d'ouverture de bureau en fonction des congés fériés de la MRC. De recommander au conseil de modifier les heures de retour des circuits à 16 h 30 au lieu de 17 h 00.

ADOPTÉ

RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS DU CLD : BUDGET 2010

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, madame Line Brault, coordonnatrice du service tourisme et culture, et madame Sonia Picard, adjointe administrative, présentent au Conseil le plan stratégique et le budget 2010 du CLD de Brome-Missisquoi. Pour l'exercice financier 2009, les revenus sont estimés à 1 656 520\$ et les dépenses à 1 646 877\$ pour un surplus de 9 644 \$. Le budget 2010 s'élève à 1 588 724 \$ et la part demandé pour les quotes-parts des municipalités s'élève à 894 995 \$.

IMPRESSION DU MÉMO POUR LA COLLECTE DES SAPINS

434-1109

CONSIDÉRANT que le mémo promotionnel pour la collecte des sapins de Noël en plus des frais de leur distribution font parties des actions et du budget prévu en 2009 ;

CONSIDÉRANT que le comité n'aura pas d'autre rencontre d'ici la fin de l'année 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser l'impression du mémo promotionnel pour la collecte annuelle des sapins de Noël au plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉ

NOMINATION DE LUCIEN MÉTHÉ POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 24 COURS D'EAU GROAT

435-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 24 du cours d'eau Groat, selon la demande de la municipalité de Saint-Armand, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

DEMANDE D'INFORMATION À FERME RODOLPHE POUTRÉ ET FILS INC.

436-1109

CONSIDÉRANT la réception d'une réclamation de la Ferme Rodolphe Poutré et fils Inc. de 1 980,00\$ pour perte de rendement suite aux travaux dans les branches 7, 10 et 11 du cours d'eau Walbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

CONSIDÉRANT qu'il manque des renseignements complémentaires concernant la longueur des bandes réclamées, des précisions sur les montants nets moins les dépenses évitées et la validation des superficies réclamées comprenant le respect de la bande riveraine.

CONSIDÉRANT que Monsieur Réjean Poutré était présent à la réunion d'information du 15 décembre 2008 à Saint-Ignace-de-Stanbridge et qu'il a alors été mentionné que lors des travaux que le passage de la machinerie allait endommager les récoltes et les propriétaires riverains ont été avisés de ne pas semer près du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) donne un droit de passage aux MRC pour réaliser les travaux de cours d'eau et que le préavis de 48 heures a été respecté;

CONSIDÉRANT que les travaux de nettoyage de cours d'eau sont effectués au bénéfice des propriétaires afin d'assurer un drainage efficace de leurs terres;

CONSIDÉRANT que les coûts d'un éventuel dédommagement seraient répartis à l'ensemble du bassin versant;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU**

De faire parvenir une lettre à la Ferme Rodolphe Poutré et Fils l'avisant que la demande est incomplète et qu'ils avaient été avisés le 15 décembre 2008 de ne pas semer le long des cours d'eau afin de permettre le passage de la machinerie pour effectuer des travaux d'entretien de cours d'eau pour lesquels ils tirent bénéfice.

ADOPTÉ

APPUI AU PROJET DU DURA-CLUB POUR LE COURS D'EAU MORPIONS

437-1109

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L. Q. 2005, Chapitre 6) la MRC a compétence exclusive sur le cours d'eau Morpions et ses branches;

CONSIDÉRANT que le ruisseau Morpions est le plus important tributaire de la rivière aux Brochets et les données du MDDEP démontrent la mauvaise qualité de l'eau du cours d'eau Morpions;

CONSIDÉRANT que le bassin versant du cours d'eau Morpions est de 111,5 km² et que 65% du bassin versant est destiné à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le Dura-club est un club agro environnemental actif dans la région de Brome-Missisquoi, comptant plus de 225 entreprises agricoles

CONSIDÉRANT que le Dura-Club présente une demande de financement au programme «Projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole» du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) qui permettra l'embauche d'un coordonnateur de projet pour 3 ans, qui aura pour tâches de dresser un portrait de la qualité de l'eau et du bassin versant et d'accompagner, en fonction des priorités ciblées, les producteurs vers l'adoption de bonnes pratiques agro environnementales;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU**

D'appuyer le projet du Dura-Club portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant du ruisseau Morpion, sous-bassin versant de la rivière aux Brochet. L'emploi d'un coordonnateur de projet augmentera l'efficacité du travail des intervenants du Dura-Club dans sa démarche d'accompagnement agro-environnemental des producteurs agricoles cultivant des terres tributaires ciblées par

le projet, ainsi que de tous les collaborateurs du projet. La réalisation de ce projet permettra une amélioration des pratiques agricoles et aidera les intervenants de la région dans leurs efforts visant l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière aux Brochet et de la Baie Missisquoi.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2010

438-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
 APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
 ET RÉSOLU:**

D'adopter le plan d'actions 2010 du comité consultatif d'aménagement tel que présenté dans le tableau suivant :

Actions	Description
Schéma d'aménagement révisé de remplacement	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du schéma à continuer et à venir : <ul style="list-style-type: none"> - Exclusion de Cowansville ; - Modification des zones de développement à Farnham ; - Correction des normes minimales de lotissement ; - Intégrer la mise à jour des ensembles patrimoniaux et favoriser leur protection ; - Intégrer les dispositions des divers RCI (agricole et éolien) - Modification majeure pour l'intégration de la ville de Bromont ; - Analyser la possibilité de mettre en place une politique de traitement des demandes de modification du schéma par les municipalités ; - Effectuer les mises à jour ponctuelles des demandes externes ; - Ajouter des dispositions pour permettre l'ouverture des nouvelles rues hors PU.
Zones inondables	- Valider les données du CEHQ sur les débits de pointe de la rivière aux Brochets et Sutton afin de déterminer les cotes 20 et 100 ans des zones de crues.
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Débuter la reconnaissance des îlots déstructurés à la CPTAQ par le biais de l'article 59 sur les demandes à portées collectives; - Terminer l'élaboration du plan de développement de la zone agricole et préparer sa mise en œuvre ;
Milieux humides	- Suivi du dossier de reconnaissance des milieux humides au schéma protégés par les municipalités locales.
Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Support aux organismes de bassins versants pour la mise en œuvre de la planification pour la distribution d'arbustes; - Support aux municipalités et sensibilisation aux citoyens de l'application de la politique de protection des rives ; - Préparation de séances d'information aux municipalités et citoyens (si nécessaire).
Autres dossiers d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la concordance des règlements municipaux au schéma révisé pour le 23 septembre 2010; - Comité conjoint en aménagement avec la MRC La Haute-Yamaska ; - impact des tours de télécommunication sur le territoire et les paysages.
SHQ	- Support à l'administration de la MRC.
Service aux municipalités	- Répondre aux demandes des municipalités et les soutenir en matière d'aménagement et de planification du territoire.
Géomatique	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des données de la ville de Bromont ; - Nettoyage et correction des données de base pour la gestion du territoire ; - Intégration de la rénovation cadastrale pour la suite Dunham, Lac-Brome et village de Brome.
Abattage d'arbres / Foresterie	- Suivi de la plantation des arbustes à la pépinière de bandes riveraines.

ADOPTÉ

ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS - DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE

439-1109

CONSIDÉRANT que le règlement 05-0808 sur l'adoption du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement est entré en vigueur le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que ledit schéma d'aménagement identifie 19 îlots (secteurs) déstructurés sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la section 7.8.1 dudit schéma d'aménagement portant sur les politiques particulières d'aménagement concerne la consolidation des îlots déstructurés par le biais d'une demande à portée collective;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités ont manifesté le désir de faire reconnaître d'autres secteurs comme étant des îlots déstructurés en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les grandes affectations du sol Agricole et Agroforestière ne permettent plus l'usage résidentiel non rattaché à une activité agricole ou non protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître officiellement l'existence des ces îlots déstructurés auprès de la CPTAQ afin d'accélérer le processus d'autorisation pour les propriétaires fonciers;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance viendra protéger davantage ces usages résidentiels non agricoles dans le temps, sans toutefois créer de contraintes supplémentaires aux activités agricoles présentes;

CONSIDÉRANT qu'il est important de préparer l'analyse détaillée de ces îlots avant de faire une demande à portée collective officielle à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette analyse préliminaire doit être faite en partenariat avec les municipalités, le comité consultatif agricole et l'Union des producteurs agricoles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De procéder à une demande à portée collective portant uniquement sur la reconnaissance des îlots déstructurés en zone agricole et une demande au service de la gestion du territoire de procéder à cette analyse conjointement avec les municipalités locales, le comité consultatif agricole et l'Union des producteurs agricoles du Québec.

ADOPTÉ

AJUSTEMENT SALARIAL DE FRANÇOIS DAUDELIN, INGÉNIEUR FORESTIER

440-1109

CONSIDÉRANT que la MRC a signé des ententes sur l'abattage d'arbres avec cinq municipalités afin de contrôler la coupe forestière en conformité des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que c'est François Daudelin, ingénieur forestier à la MRC depuis 2005, qui est responsable de l'application des ententes d'abattage;

CONSIDÉRANT que, depuis 2007, deux nouvelles municipalités ont demandé les services de la MRC en matière de gestion des demandes d'abattage d'arbres, soit Saint-Armand et Dunham;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des tâches reliées à la gestion desdites demandes augmente également la responsabilité professionnelle de M. Daudelin dans l'application de son travail d'ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT que le budget des ententes sur l'abattage d'arbres permet d'ajuster son salaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'augmenter le salaire de François Daudelin de 4,5 % au 1^{er} janvier 2010 et de s'assurer que ses tâches pour l'activité abattage d'arbres compensent à 100% pour cet ajustement.

ADOPTÉ

PROGRAMME PAPA : RAPPORTS ET PAIEMENT FINAL À GESTIM

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

441-1109

D'accepter les rapports finaux préparés par la firme Gestion Électronique de services techniques et d'inspection municipale Inc. préparé dans le cadre du programme PAPA (lutte aux algues bleues) pour les municipalités de Bolton-Ouest, Lac Brome, Brigham et Farnham. D'autoriser le paiement d'une somme de 40 142,99 \$ pour la réalisation de ce travail.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

MODIFICATION DU RCI 03-0602 : AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Gilles Rioux que lui ou un autre à sa place proposera, à la prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire 03-0602 afin de modifier la limite de la zone agricole restrictive à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

PLAN DE TRAVAIL 2010 EN ÉVALUATION

442-1109

CONSIDÉRANT que l'estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2009 permet de prévoir un surplus d'environ 8 900\$ \$ pour l'exercice 2009;

CONSIDÉRANT que le surplus accumulé du service de l'évaluation sera d'environ 19 700\$ \$ au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que le mandat de gérance externe du service de l'évaluation confié à la firme Leroux, Beaudry; Picard et associés viendra à échéance le 27 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la nouvelle gestion du service de l'évaluation amène Christine Nadeau, technicienne en évaluation depuis 21 ans, à assumer de nouvelles responsabilités, particulièrement en géomatique et pour pallier aux présences moins nombreuses de l'évaluateur agréé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De procéder en 2010 à un appel d'offres auprès de firmes externes pour un nouveau mandat d'équilibrage des nouveaux rôles et de gérance du service de l'évaluation pour une présence de 30 jours/an au bureau au lieu de 44 jours/an et pour une période de trois ans au lieu d'un an afin de réaliser le maximum d'économie.

D'ajuster le salaire de Christine Nadeau de 6% à compter du 1^{er} janvier 2010 et de 6% à compter du 1^{er} janvier 2011 pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités.

De procéder en 2010 à l'achat d'une nouvelle auto pour les inspections et de prévoir les paiements sur trois ans conformément aux promotions des constructeurs.

ADOPTÉ

TRANSACTION AVEC LA COMPAGNIE GRAYMONT

443-1109

CONSIDÉRANT que l'entreprise Graymont est propriétaire d'une carrière dans le Canton de Bedford et Stanbridge Station où elle extrait du calcaire pour en faire de la chaux vive et d'autres substances telle la pierre;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Graymont demande une révision du rôle d'évaluation foncière pour changer le code d'utilisation afin qu'il devienne « Industrie de la chaux : code 3680 »;

CONSIDÉRANT que la compagnie Graymont prétend qu'elle n'a pas à payer de droits sur les carrières et sablières pour la production de chaux vive;

CONSIDÉRANT que la MRC et les deux (2) municipalités prétendent que la compagnie Graymont doit payer les droits sur les carrières et sablières pour le reste de sa production ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De recommander aux municipalités du Canton de Bedford et de Stanbridge Station d'approuver la transaction au sens du Code civil du Québec avec la compagnie Graymont. D'autoriser le préfet à signer, au nom et pour le compte de la MRC, ladite transaction pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2015. De proposer cette transaction à la compagnie Graymont afin de clarifier la situation et d'assurer à toutes les parties une stabilité dans leur source de dépenses et de revenus.

ADOPTÉ

MANDAT À PAUL MONTAGNE EN 2010

444-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'accorder un mandat à Paul Montagne à titre de chargé de projet pour les carrières et sablières en 2010 à raison de 2 jours/semaine pour 45 semaines ou 630 heures au coût de 40\$/l'heure. De prévoir cette dépense au budget 2010 de l'activité carrières et sablières.

ADOPTÉ

AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE : MANDAT À L'ARCHITECTE YVES LUSSIER

445-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De mandater l'architecte Yves Lussier afin de réaliser la mise en plan et la conception de l'agrandissement de l'édifice dans la phase préliminaire, les documents d'exécution, la surveillance des travaux et l'administration du projet au coût de 38 200 \$ plus taxes tel que spécifié dans son offre de service datée du 20 octobre 2009. Que la présente dépense soit payée par un emprunt temporaire qui sera confirmé par un règlement d'emprunt lorsque le montant du projet sera connu.

ADOPTÉ

DISTRIBUTION DU SURPLUS DE L'AUTO-AMIE AUX MUNICIPALITIÉS CONSTITUANTES

446-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De distribuer la somme de 60 000 \$ provenant du surplus résiduel de l'organisme de transport adapté l'Auto-Amie inc. à toutes les municipalités constituantes proportionnellement à leurs contributions totales depuis la création de l'organisme en 1993.

ADOPTÉ

MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN 2010

447-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

- D'augmenter le tarif de base pour les frais de déplacement d'un cent à compter du 1^{er} janvier 2010.
- D'augmenter le maximum remboursable pour les déjeuners d'affaires à 12 \$
- D'augmenter le maximum remboursable pour les dîners d'affaires à 18\$;

- D'augmenter les salaires du personnel de 1,5% pour tout ceux qui n'ont plus d'échelon au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉ

DISCUSSION SUR LE BUDGET 2010

Pour l'exercice financier 2009, les revenus sont estimés à 5 521 620\$ et les dépenses à 5 315 857 \$ pour un surplus d'exercice d'environ 205 763 \$. En 2010, le budget s'élèverait à 6 652 944 \$ et les quotes-parts à 2 222 813 \$ soit selon un taux de taxation moyen de 3,37 cents soit le même niveau qu'en 2008 et 2009. L'intégration de la ville de Bromont à la MRC Brome-Missisquoi au 1^{er} janvier 2010 amènera un revenu supplémentaire d'environ 42 670 \$ par année pendant 5 ans pour le paiement des immobilisations, des surplus accumulés, de la création de la SOLIDE et des outils cartographiques.

Les membres du conseil discutent longuement des éléments du budget, dont l'augmentation importante de la quote-part demandée par le CLD. Bien que cette augmentation s'explique par l'affectation aux revenus 2009 de la presque totalité du surplus soit 220 652 \$, en comparaison d'une affectation de 30 000 \$ en 2010, certains membres questionnent l'organisation du CLD.

Tous les membres du conseil sont invités à étudier l'ensemble du budget d'ici au mercredi 25 novembre et à contacter le directeur général pour obtenir plus d'information. L'adoption du budget est prévue pour mercredi 25 novembre 2009 à 19h30.

NOMINATION DES COMITÉS EN DÉCEMBRE

Le conseil convient d'inviter tous les maires à faire connaître les comités sur lesquels ils souhaiteraient siéger en 2010 lors de la prochaine séance le 25 novembre prochain.

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM

448-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De déléguer le préfet et le préfet suppléant à l'assemblée des MRC de la FQM qui se tiendra les 2 et 3 décembre prochains à Québec et d'autoriser le paiement de leur inscription de 70\$ ainsi que le remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

LEVÉE DE LA SÉANCE

449-1109

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général